

Cour d'Appel de Poitiers
Tribunal judiciaire de La Rochelle

N° Parquet : [REDACTED]

**COMMUNICATION D'UNE DECISION JUDICIAIRE
RELATIVE AU PERMIS DE CONDUIRE REF 7**

M./Mme le Préfet
Préf. de Charente-Maritime
Service des permis de conduire,

CONDAMNE(E)

Dans la procédure suivie contre :

[REDACTED]
né le [REDACTED]
de [REDACTED]
demeurant : [REDACTED]

PERMIS DE CONDUIRE

Titulaire du permis de conduire n° [REDACTED] délivré le [REDACTED], par la Préfecture des Deux-Sèvres.

DECISION JUDICIAIRE

Tribunal judiciaire de La Rochelle

Codif. Autorité : 17300

ordonnance pénale numéro de minute : [REDACTED]

En date du : 19 juin 2025

LA DECISION JUDICIAIRE SUIVANTE A ETE RENDUE

- 1247 CONDUITE DE VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE :
CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80 GRAMME (SANG) OU 0,40
MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) faits commis à LA TREMBLADE le [REDACTED]
révus par ART.L.234-1 §I, §V C.ROUTE.
réprimés par ART.L.234-1 §I, ART.L.234-2, ART.L.224-12 C.ROUTE.

obligation d'accomplir un stage de sensibilisation à la sécurité routière dans un délai de 06 mois, à
de peine principale

ution aux frais du condamné

euros Amende pour violation d'obligation ou interdiction prononcée comme peine alternative
ois de Suspension du permis de conduire, à titre de peine complémentaire

décision définitive le [] août 2025
prescription acquise le [] août 2031

MESURE ADMINISTRATIVE

ARRETE PREFECTORAL DU [] 06/2025 (6 mois)

RETENTION ADMINISTRATIVE DU PERMIS DE CONDUIRE du [] juin 2025 au []
décembre 2025.

notifiée le [] juin 2025

EXECUTION DECISION JUDICIAIRE

Décision notifiée le [] juin 2025
Date de début de l'exécution le [] juin 2025
Permis pouvant être restitué le [] septembre 2025

DATE ET SIGNATURE DE L'INTERESSE, []

P/ LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE,



EXEMPLAIRE DESTINE A L'INTERESSE(E), VALANT RECEPISSE

Edité le 19 juin 2025